



Amendes forfaitaires majorées

Par **Far far**, le **18/09/2019 à 15:51**

Bonjour
Mon fils a cumulé des amendes pour infraction au code de la route , il ne les a jamais payé faute de moyens certains de ces procès sont accompagnés de points en moins sur le permis de conduire. A ce jour il aimerait établir un échéancier pour pouvoir régler toutes ces amendes, mais une chose l'embete car on lui a dit que si il payer ces amendes il n'aurait plus de points sur son permis de conduire.
Y'at'il une autre solution ? Par exemple effectué un stage en vue de l'obtention de quelques points? Merci de m'eclaircir.

Par **morobar**, le **18/09/2019 à 17:44**

Bonjour,
[quote]
Par exemple effectué un stage en vue de l'obtention de quelques points?
[/quote]
Cela parait inutile sauf s'il a déjà perdu officiellement des points, pour élever son capital.
Pour ce qui est de l'échéancier, la justice va se charger de rapeller les bonnes manières à votre fils.
Il faudrait toutefois commencer par faire le calcul des points en jeu et raisonner après.

Par **Lag0**, le **18/09/2019 à 18:58**

[quote]
mais une chose l'embete car on lui a dit que si il payer ces amendes il n'aurait plus de points sur son permis de conduire.
[/quote]
Bonjour,
Vous parlez d'amendes forfaitaire majorées, donc payer maintenant ces amendes ne changera rien pour les points, ils ont été retirés lors de l'émission de l'amende forfaitaire majorée...